

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Croix, quartier de l'Allumette, 14 décembre 1883

Monsieur le rédacteur du Journal de Roubaix. Connaissant votre exactitude à démentir les faits erronés et votre désir de les raconter tels qu'ils se sont passés, nous venons vous prier de vouloir bien publier ce qui suit :

Le quartier de l'Allumette a été témoin d'un drame, il est vrai ; mais ce qui n'est pas vrai c'est le fait suivant que vous annoncez ainsi :

« Il est vraiment regrettable qu'au milieu de treute ou quarante spectateurs, personne n'ait osé intervenir, et que seule, madame Debruyne, ait eu le courage de prêter main-forte. » Cela est inexact, monsieur le rédacteur ; M. Debruyne s'est toujours tenu à distance, mais les témoins qui sont intervenus sont reconnaissables à des traces de coups ou à leurs vêtements déchirés ; malgré tous leurs efforts, ils ne sont pas parvenus à retirer ce malheureux.

« Le père était là ; il pourrait, mieux que personne, vous raconter les faits ; il était lui-même obligé de repousser les spectateurs. » Soyez convaincu, monsieur le Directeur, que les témoins ont tout fait ce qu'ils devaient en ce cas, jusqu'à préparer des cordes pour le lier, etc. mais tout a été inutile.

« Veuillez, monsieur le Rédacteur, agréer nos bien sincères salutations et nos remerciements anticipés » Delecluse, J. L. ; Achille Lepers ; César Dohler ; Théodore Gons ; J.-B. Part ; M. Kokart. P. S. — Nous vous donnerons beaucoup plus de signatures, si cela est nécessaire, le père pourrait même signer aussi.

BELGIQUE

GAND. — Mardi, vers six heures du soir, un enfant alla frapper à la porte de la maison habitée par M. de Paep, employé à la boulonnerie Nicse, à Marcinelle ; M. de Paep, qui était seul, avait pris la précaution de se barricader ; elle s'informa de ce qu'on voulait. L'enfant répondit qu'il venait de la part de son mari, que ce dernier ne rentrerait qu'à 8 heures, mais qu'il avait besoin de certaines choses. Sans aucune défiance, M. de Paep ouvrit la porte ; aussitôt trois hommes déguisés et noirs se précipitèrent sur elle et, pendant que deux d'entre eux l'emportaient dans une pièce du rez-de-chaussée et la ligotaient fortement après l'avoir bâillonnée, le troisième fermait la porte à clef. Ces bandits sonnèrent la pauvre femme de leur dortoir où se trouvait son argent la menaçant de dire à elle ne s'excusait pas au plus vite. Ils enlevèrent ainsi tout ce qui leur tomba sous la main, même quelques petits meubles, puis ils s'enfuyaient sans que les voisins aient rien entendu et cependant cette maison est située dans l'endroit le plus fréquenté de la commune.

M. de Paep rentra de sa besogne vers 7 h. 1/2. Inquiet de ne pas voir sa femme, il parcourut le rez-de-chaussée et la trouva dans l'état le plus pitoyable et à demi morte de frayeur ; il s'empressa de la délier, appela les voisins et les secours les plus pressés furent donnés à la victime de cet audacieux forfait. Espérons que la justice parviendra à découvrir tout le fond de l'affaire et à mettre la main sur les malfaiteurs.

WERVICQ. — L'estaminet La Darrère, situé le long du pavé de Wervicq à Comines, a été complètement incendié. Le sinistre est attribué à une fissure de la cheminée qui aurait communiqué le feu à une grande quantité de lin entassé dans le grenier. Il y a assurance.

BRUXELLES. — Un landdag flamand à Bruxelles. — Il est de nouveau question dans la presse flamande de la capitale d'une réunion réunie générale des Flamands à Bruxelles, à l'exemple de ce qui eut lieu en 1873. La nécessité de cette preuve de la vitalité du mouvement flamand est proclamée par le Zeepp, non pas pour protester contre le vote anti-flamand du conseil communal de Bruxelles, mais, entre autres points, pour débiter au sujet des lois de 1873, 1878 et 1883, qui régissent l'emploi de la langue flamande dans l'administration, dans les tribunaux et dans l'enseignement. Ces lois ne sont pas exécutées ; les abus, les transgressions et violations à ces lois sont innombrables et doivent être portées solennellement à la connaissance publique.

Le Vlaamsche Standard qui a cessé de paraître à cause de la maladie de son rédacteur en chef, M. Scherpenseel, actuellement rétabli et le Acad. Student applaudissent à ce projet déjà formé par eux dans d'autres circonstances. Ces journaux reconnaissent toutefois que sa réalisation n'est possible que par l'union de tous les flamands, catholiques, libéraux et indépendants ; ils demandent en conséquence qu'un programme, auquel pourraient se rallier toutes les fractions du parti flamand, soit préalablement rédigé. M. Scherpenseel, secrétaire du Landdag de 1873, annonce un projet de programme, en vingt articles, qui sera publié dans le prochain numéro du Vlaamsche standard.

BRUXELLES. — A la Chambre. — La Chambre qui a siégé vendredi jusqu'à 6 heures s'est ajournée indéfiniment, après avoir voté les projets de loi nécessaires pour l'année 1884 ; à savoir ; le contingent de l'armée, les crédits provisoires et la prorogation des tarifs des correspondances télégraphiques.

FAITS DIVERS

On écrit de Marseille, le 14 décembre : Guichard, accusé de l'assassinat du garçon de recettes du Crédit lyonnais est entré dans la voie des aveux. Sur ses indications, le procureur de la République et le juge d'instruction ont conduit aujourd'hui dans le quartier Sainte-Marthe, à la campagne, où il a désigné près d'un grenier de foie une tonne de bronzailles, au milieu de laquelle on a découvert le portefeuille et la sacoche de la victime. Le second match de billard s'est terminé hier soir par l'éclatante victoire remportée par M. Vigoureux sur son adversaire. M. Vigoureux a en effet terminé la partie de 3,000 points, en laissant M. Rudolphe à 1,415 points. — Arrait-on enfin trouvé un remède spécifique contre la rage ?

Trois médecins fort distingués de Nantes, membres du corps enseignant, les docteurs Barthélemy, Viaud-Grandmarais et Malherbe fils, ont eu l'idée d'administrer à quatre personnes, mordues par des chiens véritablement enragés, un médicament végétal, d'origine tonkinoise, le Hoang-Nan. Son emploi est banal au Tonkin, où jamais, au dire des observateurs du pays, on n'a vu de décès après la morsure de chiens enragés. Ce qui est certain, c'est qu'aucun symptôme de rage ne s'est manifesté chez les quatre personnes mordues — et bien mordues — à Nantes.

On ne peut que faire des vœux pour que de nouvelles observations confirment ces premiers résultats. — S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, est entré hier dans sa quatre-vingt-troisième année. Il est né, en effet, à Aix, le 13 décembre 1802.

La santé du vénérable prélat est excellente, et lui promet de longs jours. Le cardinal a été sacré évêque de Viviers en 1842 ; il fut transféré à l'archevêché de Tours en 1853.

Après l'assassinat de Mgr Darboy par les gens de la Commune, le gouvernement de M. Thiers l'appela à l'archevêché de Paris.

LES ANARCHISTES ET LA CHIMIE. — Les purs-de-purs parmi les révolutionnaires se sont réunis mercredi soir, dans la salle Rivoli, à Paris, pour protester contre l'expulsion d'un des leurs, l'Italien Zavoli.

Après avoir parlé de la manifestation de la place de la Bourse et de l'arrestation des signataires de l'affiche du 5 décembre, le citoyen Digona a éreinté le général Thibaudin, coupable, aux yeux des anarchistes, de ne pas être allé siffler le roi d'Espagne lors de son voyage à Paris.

Quant au citoyen Zavoli, il n'en parle pas, et sans un Italien qui monte à la tribune pour souligner qu'il revienne en France pour exterminer la bourgeoisie, il n'en aurait pas été question.

Après quelques discours sans importance, le citoyen Mantoux prononce une véritable diatribe contre le Gouvernement et fait appel à la violence :

« La moralité qui se dégage du meeting, s'écrie-t-il, c'est qu'il faut maintenant agir spontanément et frapper à la tête ; il faut s'armer, mais non pas s'armer de vieux couteaux. Que l'anarchie appelle à son secours les progrès de la science chimique et qu'elle frappe secrètement, de sorte qu'on ne puisse jamais savoir ni qui a frappé, ni comment on a frappé. » On s'est séparé aux cris de : Vive l'anarchie ! On a voté un ordre du jour protestant contre l'expulsion de Zavoli, réclamant l'amnistie et mettant M. Jules Ferry au pilori, lorsqu'un des conspirateurs, s'avançant tout effaré vers la tribune :

« Compagnons ! s'écrie-t-il, que tous les révolutionnaires vraiment convaincus se groupent ici pour aviser à ce qu'il convient de faire. Camescasse nous guette à la porte avec toute une brigade. » On se groupe, en effet, et tout le monde sort éteint en masse compacte. Un sergent de ville passait sur le trottoir les mains derrière le dos.

LA BOMBE DE LA RUE CROZATIER A PARIS. — Les habitants de la rue Crozatier étaient réveillés en sursaut, l'avant-dernière nuit, par une forte détonation. Vers une heure du matin, un individu demeuré inconnu a lancé une bombe explosive dans un logement du deuxième étage, au n° 6 de cette rue. Ce logement était occupé par M. Gaston Verloren et sa famille. La bombe n'a fait heureusement blessé personne, mais elle a causé de sérieux dégâts matériels. Plusieurs objets mobiliers ont été détruits, d'autres ont été fortement déformés.

Le premier étage de cette maison est occupé par M. Cotton d'Englesqueville, commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts. Le magistrat suppose que le dangereux engin lui était destiné. Aussitôt après avoir jeté la bombe, l'individu avait disparu sans qu'on pût découvrir sa trace.

M. Cotton d'Englesqueville cependant commença aussitôt ses investigations. Hier matin, il procéda à l'arrestation du nommé François H..., âgé de quarante et un ans, né à Lyon, comme étant l'auteur présumé de l'attentat dirigé contre lui.

L'enquête continue.

LA CHAPELLE EXPLOITÉE. — Nous avons annoncé que le conseil général de la Seine a donné un vœu en faveur de la démolition de la chapelle ex-piatoire. Un journal républicain dit à ce propos : « Nos conseillers ne sont contents que s'ils démolissent. Frapper les pierres, punir les mortels, c'est leur passion et leur joie. Aussi n'ont-ils pas cessé d'essayer l'occasion nouvelle qui s'offre à eux et viennent-ils d'entreprendre, à une immense majorité le vœu que la chapelle soit détruite. Les uns veulent simplement agrandir le square ; les autres veulent y mettre la gare du chemin de fer métropolitain, qui n'est pas fait encore et peut-être ne passera point par là, mais tous ou presque tous veulent que le monument disparaisse. »

Tout le monde sait que la chapelle expiatoire est située entre les rues d'Anjou, de l'Arcule et du boulevard Haussmann. Construite sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Madeleine, c'est là que, le 21 janvier 1793, les membres de la Commune mirent au premier vicar de la paroisse de la Madeleine, nommé Sylvain Renard, le corps du roi Louis XVI et de Marie-Antoinette restés là jusqu'au 21 janvier 1815, époque où ils furent transportés dans la sépulture royale de St. Denis.

La chapelle expiatoire, telle qu'on la voit aujourd'hui, fut commencée le 19 janvier 1816. Elle a été construite d'après les plans des architectes Percier et Fontaine.

La chapelle, terminée en 1826, a coûté deux millions de francs. — L'Espérance du Peuple raconte le fait suivant qui s'est passé dans la commune de Mauves : « Un jeune homme de cette commune, du nom de Coquet, ayant un père et une mère vieux et infirmes, avait remis au maire, M. Fleury, les pièces nécessaires pour être exempté du service militaire, à titre de soutien de famille. Le conseil de révision termina ces opérations, et Coquet dut partir,

n'ayant pas été admis à bénéficier des dispenses accordées par la loi. Le maire s'était dispensé de produire le dossier de son administré à l'examen de la commission de révision.

Voici les paroles qu'il adressa, pour se justifier, au père de l'infortuné conscrit : « Vous êtes infirme, pauvre et incapable de travailler ; je le sais, et je ne contais pas que votre fils soit l'unique et indispensable soutien de votre famille ; mais vos sentiments politiques et religieux me sont connus, vous n'obéirez rien. Et vous pouvez dire à votre conseiller général, qui a en voyé un double de vos pièces au préfet, que votre fils partira pour l'armée. M. Herbette m'a autorisé à garder son dossier et à ne m'en des saisir qu'après les opérations du conseil de révision. » L'Espérance du Peuple ajoute que le malheureux Coquet vint de succomber à l'hôpital à Nantes, aux suites d'une fièvre maligne.

On lit dans le Salut public : « Un conseiller municipal de Lyon récemment à ses collègues chargés d'établir les listes des jurés : « Surtout, choisissez des jurés républicains. » Ce n'est pas seulement à Lyon que ces recommandations étaient faites, et nous avons vu, dans un canton rural du Rhône, une propriété importante ayant opposé à l'élection d'un conseiller général radical. Dans les départements voisins, on a agi de même et l'on commença à juger de l'œuvre par ses fruits. Voici, en effet, ce qui vient de se passer à la cour d'assises de l'Arèche. A la fin des débats qui ont eu lieu pour une affaire de meurtre, dans laquelle étaient impliqués deux prévenus, Passeret et Weter, le jury, composé en grande partie d'hommes peu au courant des choses de la justice et nullement disposés à entendre les conseils de collègues plus expérimentés, a commis une série de sottises.

Il s'y est pris à trois fois, d'autres disent même à cinq fois, pour porter un verdict qui eût été le sens commun et ne fut pas entaché de nullité radicale. Il a acquitté par le premier, condamné par le second, mais avec irrégularités nouvelles, et enfin il est parvenu après deux heures et demie de délibérations, d'explications, de sorties et de rentrées, d'allées et de venues, à dresser un verdict qui eût un sens et permit à la cour de rendre un arrêt. Le défenseur s'est bien entendu, et comme c'était son droit et son devoir préalable de la première balourdise du jury, pour en réclamer le bénéfice au profit de son client, qu'il d'abord acquitté, se trouvait en fin de compte condamné à deux ans de réclusion. On assure que le président du jury a été écrit prononcé dans son verdict section par session et circonstances atténuantes. »

Un exemple à suivre. — Presque tout le monde préfère l'hiver à l'été ; les uns à cause de l'augmentation des dépenses pour la nourriture et le chauffage, les autres à cause des douleurs qui reparassent périodiquement sous l'influence de la mauvaise saison. C'est à ces derniers que nous nous adressons et nous leur disons : Suivez l'exemple de M. Bertrand, qui écrit : « J'ai éprouvé un grand mieux après avoir pris les Pilules Suisses, j'ai pu passer l'hiver sans trop souffrir de mes douleurs et de la constipation qui les cause. J'en ai aidé à quelques personnes qui s'en sont très bien trouvées et m'en remerciant. »

NOUVELLES DUS OIR

LA GUEPÈRE AU TONKIN

L'inquiétude causée par les nouvelles du Tonkin était d'autant plus vives hier, à la vue des amis du ministère et les journaux officiels n'osaient pas démentir, comme c'est leur habituelle ces télégrammes parvenus de divers côtés depuis vingt-quatre heures.

M. Ferry, interrogé par M. Rauc, lui a répondu que la note publiée dans l'après-midi par l'agence Havas reproduisant l'expression même dont s'est servi le gouverneur de la Cochinchine relativement à la mort de l'empereur d'Annam que ce fonctionnaire admet comme vraisemblable.

On a de sérieuses craintes sur le sort de la légation française à Hanoi, bien qu'on assure que M. de Champéaux soit gardé par une garnison de cent hommes.

Ce qui tendrait à faire croire que la situation du résident français est encore plus précaire qu'on ne l'avoue, c'est la double annonce du retour à Hanoi de M. Harmand, qui devait être en route pour la France, et de l'arrivée au Tonkin de M. Tricon, qui était au Japon.

Comment l'amiral Courbet, qui est investi de tous les pouvoirs civils et militaires, accepterait-il cette ingérence nouvelle de fonctionnaires civils ? Et l'amiral Courbet lui-même, où en est-il ? Une dépêche porte que l'on fortifie Hai-Phong à l'aide de blocs de bois liés les uns aux autres par des chaînes.

Non trouves sont donc obligés de se tenir sur une défensive de plus en plus vigilante. Il ne faut pas oublier que Hai-Phong a une importance capitale au point de vue des communications du corps expéditionnaire avec la mer.

L'annonce de l'envoi immédiat de cinq mille hommes de renfort, pris dans l'armée d'Afrique et dans les régiments de France, à l'aide d'un appel de volontaires, achève de démontrer que la situation s'est singulièrement aggravée.

C'est le général de division Millot qui va prendre le commandement du corps expéditionnaire, qui se trouvera porté, avec les nouveaux renforts, à 15,000 hommes environ.

A l'arrivée du général Millot, l'amiral Courbet lui remettra le commandement, le général Millot étant divisionnaire, et le contre-amiral n'ayant que le rang de brigadier.

Le cabinet déposera aujourd'hui la nouvelle demande de crédits.

Le prince d'Allemagne en Italie

On assure aujourd'hui dans le monde officiel que le prince d'Allemagne ne restera que trois jours à Rome.

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

Le prince d'Allemagne en Italie

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

La Chambre des députés

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES

LAINES